

Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 décembre 2018

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMA DIEM**

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2018

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, HYVRARD, MORAND
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD

Présents : 19
Absents : 10
Votants : 24

ABSENTS : Mmes. BELIN DI STEPHANO, BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), DEPETRIS, GODEFROY, GROS (pouvoir à Mme. BOURDARIAS).
MM. BESSY, DEPLANCKE (pouvoir à M. GAY), GIMBERT (pouvoir à M. LORIMIER), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), LE PENDEVEN.

Mme. Blandine CHEVROT a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Monsieur l'adjoint chargé de la culture rappelle que l'association AMA DIEM s'engage à Crolles et sur le territoire national toute l'année auprès d'une population jeune (- de 60 ans) atteinte par la maladie d'Alzheimer.

Cette association est soutenue par un nombre important de bénévoles mais rencontre des difficultés quant au financement d'activités en direction des publics ciblés.

Monsieur l'adjoint à la culture expose que l'association a organisé des concerts de charité à l'espace Paul Jargot le samedi 24 novembre 2018 à 16 h 30 et 20 h 30 avec le musicien François Dumont, pianiste de renommée internationale.

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention correspondant au montant de la billetterie généré par les concerts, avec une aide complémentaire pour la prise en charge de la location d'un piano.

Monsieur l'adjoint à la culture indique que les autres frais engendrés par l'organisation de cette soirée ont été directement assurés par l'association AMA DIEM (repas, transport, hébergement, agent de sécurité...).

Après un décompte de billetterie effectué par le service culturel à la suite du concert, le montant de la recette réalisée est de 8 373 € pour 517 entrées. En complément, le montant de la location du piano est de 1 176 €.

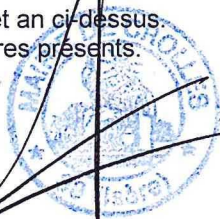
Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de soutenir l'association AMA DIEM en lui allouant une subvention exceptionnelle de 9 549 €, permettant une participation aux frais des concerts de charité organisés à l'espace Paul Jargot le samedi 24 novembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 21 décembre 2018

Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio, Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

